

Multi accueil Les lutins Camphin-en-Pévèle

Le multi accueil de Camphin-en-Pévèle est un établissement d'accueil municipal de jeunes enfants et s'inscrit la politique petite enfance de la commune.

La P.M.I et la CAF sont des partenaires privilégiés, La commune de Camphin-en-Pévèle, la CAF participent av familles au financement de cet établissement.

Modalités d'admission et d'accueil : Les inscriptions se font auprès de la Mairie dans le respect du règle intérieur de la crèche :

- Le multi accueil est ouvert tous les jours, du lundi au vendredi de 8h à 18h30.
- Les arrivées se font jusque 10h et les premiers départs s'effectuent à partir de 16h.
- Le multi accueil est fermé 1 semaine à chaque vacances scolaires Toussaint, Noel, hiver, Printemp: semaines en Août.
- Sa capacité d'accueil est de 24 berceaux.
-

Les places sont attribuées par la commune en priorité aux habitants de Camphin-en-Pévèle, aux personnels commune. Une convention est signée avec le LOSC pour 4 berceaux.

Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou de parent unique n'est exigée.

En vertu des décrets n°2006-1753 et 2009-404, les parents s'engageant dans un parcours d'insertion soci: professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du R.S.A. (ou majorées pou personne isolée assumant la charge d'un ou plusieurs enfants) peuvent accéder à une place d'accueil.

Les différents types d'accueils

1- Accueil régulier :

L'accueil régulier concerne les enfants inscrits dans la structure dans le cadre d'un contrat établi d'au moins : fixe par semaine

Les modalités d'accueil de l'enfant sont donc formalisées au terme d'un contrat signé par les parents et le Mair

2- Accueil occasionnel :

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'inscription se fait par mail à la mairie.

**Les demandes d'inscriptions sont à télécharger sur le site de la mairie
ou Sollicité par mail à jeunesse.petiteenfance@camphin-en-pevele.fr**

Pour une rentrée au retour des vacances du mois d'aout, ou au 1er janvier

2 commissions d'attributions des places valident les inscriptions classées par dates de réceptions.

1ère commission : 3ème semaine d'octobre

2ème commission : 2ème quinzaine d'avril

Un ajustement peut être fait lors d'une réunion de la commission jeunesse petite enfance suivant le no d'enfants inscrits en petites sections auprès des deux écoles.

L'inscription du bébé est prise en compte dès le 5ème mois de grossesse et validée à sa naissance.

A l'issue de ces commissions, les familles sont informées par courrier et sont invitées à prendre rendez avec la directrice de la structure pour procéder à l'entretien d'entrée et finaliser l'inscription.

CONTACT : jeunesse.petiteenfance@camphin-en-pevele.fr



Mairie de Camphin en Pévèle
8 Place de l'église
59780 CAMPHIN EN PEVELE